

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420**

N° 2026-12

Séance du 28 février 2026



L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de Valdeblore, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Carole CERVEL GEORGENTHUM**.

Présents : Mme CERVEL GEORGENTHUM Carole, Maire ; M. CERANI Jean-Louis, Adjoint ; MM. BALDASSARE Bernard, CIAIS Jean-Philippe, MAGNANI Gilles, Mmes MENCARELLI Maryse et RESMOND Dominique, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) : M. PANCHIERI Lionel a donné procuration à M. CERANI Jean-Louis, M. RICHIER Jean-Pierre a donné procuration à MME RESMOND Dominique.

Absent(s) non représenté(s) : MM. CIAIS Christophe, GIUGE Philippe, ORSINI Dominique ; MME MASCARELLI Geneviève.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONCESSION DE PÂTURAGE DE L'UNITÉ PASTORALE
DÉNOMMÉE MILLEFONTS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de concession de pâturage concernant l'unité pastorale dite des Millefontes. Elle fait état du dossier de candidature déposé en bonne et due forme en Mairie par Monsieur Luc VALLET, éleveur ovin, en réponse à la consultation publique lancée le 6 février 2026.

Son dossier étant complet et son projet ayant été jugé sérieux et sincère, Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer cette concession à l'intéressé. Elle précise que la convention formalisant cette attribution couvrira une période de cinq années consécutives ; elle prendra effet le 15 juin 2026 et fin le 30 octobre 2031.

Pour finir, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer le montant de la redevance annuelle dont devra s'acquitter l'éleveur et l'informe du fait que l'acte de concession sera établi par la Commune assistée par l'Office National des Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de concession de pâturage de l'unité pastorale de Millefontes à passer avec Monsieur Luc VALLET, selon les modalités susmentionnées,

FIXE le montant de la redevance annuelle à 2 450 €,

AR Prefecture

006-210601530-20260228-2026D12-DE
Reçu le 05/03/2026

AUTORISE Madame le Maire à accomplir l'ensemble des démarches relatives à ce dossier et à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 05/03/2026

**LE MAIRE,
CAROLE CERVEL GEORGENTHUM**

A blue circular stamp from the Mairie de Valdeblore. The stamp features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE VALDEBLORE" and "A.M. 067". A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.